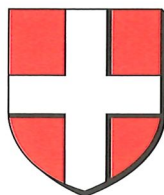


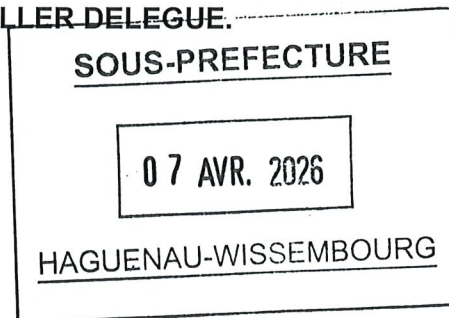
MAIRIE
de
MOMMENHEIM

67670



Tél. : 03.88.51.62.05
22, rue du Général de Gaulle
E-mail : mairie@mommenheim.fr
www.mommenheim.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 22/2026
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS
ET DE SIGNATURE À JEROME BERTIN,
CONSEILLER DÉLÉGUÉ.



Le Maire de la commune de MOMMENHEIM,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18, et suivants,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité des bâtiments communaux, il y a lieu de déléguer certaines missions à un conseiller municipal délégué,

ARRÊTE :

Article 1er : Délégation de fonctions

Délégation est donnée à Monsieur Jérôme BERTIN, conseiller municipal délégué dans les domaines de compétences suivants :

- **Gestion technique des salles communales** : contrôles périodiques, maintenance des équipements, modes d'emploi des équipements ...
- **Gestion des bâtiments communaux** dans le cadre des usages, des normes et de la sécurité des biens et des personnes,
- **Gestion des équipements, chapiteaux, et autres installations** temporaires ou permanentes,
- **Contrôle et suivi du respect des normes ERP et autres réglementations** applicables aux bâtiments communaux.

Article 2 : Délégation de signature

Cette délégation entraîne délégation de signature autorisant l'adjoint à signer :

- Tous courriers, actes administratifs et documents afférents aux domaines délégués,
- Les pièces nécessaires à l'instruction des dossiers relevant de ses compétences,
- Les actes courants de gestion et de suivi des affaires communales relevant de sa délégation.

Article 3 : Délais et voies de recours

- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Publicité

- Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Le présent arrêté est notifié à son bénéficiaire.
- Ampliation en est adressée à
 - M. le sous-Préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Fait à Mommenheim, le 02 avril 2026.

Le maire,
Eric MULLER

